

Paris, le 21 octobre 2010

Santé en Île-de-France Anticiper le risque de pénurie des professionnels de santé

L'Île-de-France connaît des zones de déséquilibre entre l'offre et la demande de soins. Dans les cinq à dix prochaines années, le nombre de professionnels de santé partant à la retraite va fortement croître et les projections réalisées sur cette période parlent d'une baisse des effectifs de médecins de 10 %.

D'ici à 2030, alors que la population francilienne pourrait croître de 10 %, la densité médicale chuterait de - 26 %. Dans le même temps, même si l'Île-de-France reste une région jeune, l'allongement de la durée de vie (hausse de 48 % des + de 60 ans, de 61 % des + de 75 ans et de 84 % des + de 85 ans), les efforts de prévention et de dépistage ainsi que l'émergence de pathologies chroniques invalidantes, induiront une hausse des besoins de soins.

Une nécessaire attention des collectivités face à un secteur en mutation

L'évolution démographique des professionnels de santé, les nouvelles aspirations des jeunes diplômés, la féminisation et le choix d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, montrent une augmentation de l'exercice en groupe dans ce secteur.

Les questions d'insécurité liées à l'exercice de la profession dans certains territoires, la question du renouvellement des personnels en activité, les capacités de formation, l'attrait du territoire francilien en vue du choix d'installation (diminution moyenne de - 6,8 % de l'installation des professionnels libéraux en agglomération parisienne depuis 8 ans) et les nouveaux modèles d'organisation de soins, posent problème.

Or, le secteur de la santé est source de richesse dans l'économie régionale ; il est créateur de nombreux emplois (+ 7,8 % en 8 ans) et participe à la qualité de la vie, au développement économique et à l'investissement local. Il mérite donc l'attention des collectivités.

A la lecture de ces constats, afin de garantir une égalité sociale et territoriale sur le plan sanitaire, de répondre à des enjeux de développement local et d'aménagement du territoire, les collectivités locales et les professionnels de santé vont devoir définir et identifier des territoires pertinents pour une offre de soins de proximité composée de médecins généralistes ou spécialistes, de paramédicaux et d'infirmiers en regard de l'évolution des besoins de santé des Franciliens.

Le recul de l'exercice libéral de la profession

L'Île-de-France est une région de contraste médical. Le secteur salarié est fortement développé du fait de grands pôles hospitaliers et le secteur libéral (à la fois activité professionnelle et structure entrepreneuriale) est en tension du fait du coût des investissements et du fonctionnement de l'installation et de l'activité. Le maillage territorial du secteur libéral est reconnu comme le garant d'un exercice de proximité, participant au maintien du lien social et de l'économie locale. Or, le renoncement constaté des jeunes à l'exercice libéral (67 % des nouveaux médecins inscrits à l'Ordre font le choix d'exercer leur activité en secteur salarié, 22 % font des remplacements et 10 % s'installent en secteur libéral) va modifier l'organisation de l'offre de soins et pourrait devenir un handicap pour l'ensemble de la collectivité.

En moyenne, le nombre de professionnels libéraux de santé a ainsi diminué de 13,4 % en 8 ans par rapport à l'ensemble du secteur de la santé en Île-de-France alors que celui des professionnels salariés de santé progressent de + 6,6 %.

De vraies TPE de la santé à soutenir

L'évolution des professions libérales de santé amène ainsi le secteur professionnel à adopter de nouvelles formes juridiques. Ces TPE de proximité qui regroupent les professionnels de santé en cabinets de groupes pluridisciplinaires, offrent la possibilité d'un exercice répondant aux impératifs professionnels et personnels des jeunes praticiens franciliens. C'est pourquoi le rapport du CESR propose :

- une meilleure identification du secteur de la santé via la constitution d'une base de données fiable, concertée, agrégée et décloisonnée permettant une approche plus prospective de l'offre de santé en fonction des besoins des populations ;
- un soutien affirmé aux filières de formations des métiers de la santé pour conserver toute l'attractivité du secteur auprès des jeunes ;
- l'attribution d'aides au logement et aux déplacements par les collectivités locales afin d'inciter les étudiants à s'associer à une activité de santé existante ou à la reprendre ;
- un appui du Conseil régional à la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles, centres de santé, etc. ;
- un soutien au guichet unique d'accompagnement à la création et à l'installation ;
- la mobilisation de l'Agence Régionale de Développement (ARD) pour créer ou maintenir ce secteur économique, participer au développement de son attractivité, accompagner les territoires touchés par les mutations du secteur de la santé ;
- d'associer plus largement le secteur de la santé aux projets d'aménagement du territoire (SDRIF) et de stratégie de développement économique (SRDEI) ;
- de faciliter l'accès pour ce secteur de la santé au dispositif de prime d'aménagement du territoire (PAT) dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR) ainsi qu'aux programmes de développement-innovation tel que les TIC;
- de considérer ces entreprises de santé comme des entreprises à part entière leur donnant droit aux aides économiques territoriales ;
- de mettre en place, dans une logique d'aménagement du territoire, un partenariat Agence régionale de Santé – Région afin de lutter contre la pénurie annoncée des professionnels de santé

Rapport et avis du Conseil économique et social régional d'Île-de-France sur « Territorialité et offre de soins : approche prospective des professionnels de santé dans l'aménagement du territoire d'Île-de-France », présentés par le Docteur Olivier Aynaud, au nom de la Commission de la Santé, de la Solidarité et des Affaires sociales, présidée par Barthélémy Trimaglio.

Conseil économique et social régional d'Ile-de-France

Jean Tilloy, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - jean.tilloy@iledefrance.fr

Naïma Ait-Addioine, secrétariat du Service de presse : 01 53 85 66 25 - naima.ait-addioine@iledefrance.fr

